

Corporate Social Responsibility

RRI mène ses activités en respectant Les Dix Principes énoncés dans le Pacte Mondial, et mobilise l'action à l'appui des grands objectifs des Nations Unies. RRI adopte, soutient et applique dans sa sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption.

Tous les principes sont effectués sur tous les sites dans le monde entier selon les mêmes normes de qualité et d'un SMQ unifiés respectant la culture de chaque pays. RRI respecte et apprécie la culture de chaque employé et partenaire d'affaires.

Les Principes de RRI

Droits de l'homme

Principe 01: Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ; et

Principe 02 : A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Droit du travail

Principe 03 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;

Principe 04 : L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;

Principe 05 : L'abolition effective du travail des enfants ; et

Principe 06 : L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

Principe 07 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;

Principe 08 : A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et

Principe 09 : A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

RRI GmbH Rhein Ruhr International – Consulting Engineers est certifié DIN EN ISO 9001.